

# COMMUNIQUÉ

## DE PRESSE



Orléans, le 12 mai 2023

### Temps forts de la commission permanente du 12 mai 2023

**La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 12 mai 2023, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 34 rapports. Lutte contre la diversification médicale, sauvegarde et valorisation du patrimoine, insertion des publics en difficulté, et accès à la pratique sportive étaient au cœur des débats.**

#### Le Département agit pour la démographie médicale

Afin de lutter contre la désertification médicale, le Département du Loiret attribue une subvention totale de 117 000 € à un médecin-généraliste, deux kinésithérapeutes et un dentiste leur permettant d'acheter du matériel professionnel en vue de leur installation dans le Loiret. Une bourse d'études a également été votée pour un étudiant en médecine, à hauteur de 4 650 € pour 2023. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à rester 5 années sur le territoire loirétain après l'obtention de son diplôme.

#### Près de 100 000 € pour sauvegarder et valoriser le patrimoine

Soucieux de la valorisation de son patrimoine culturel, le Département du Loiret accompagne les communes et associations qui œuvrent pour sa préservation dans leurs projets. À ce titre, l'association du Théâtre des Minuits bénéficie d'une aide financière de plus de 90 000 € pour la restauration du Château des Deux Tours, inscrit au titre des monuments historiques et situé à La-Neuville-sur-Essonne. La communauté de communes des Quatre Vallées bénéficie quant à elle de plus de 2 000 € pour la mise en place d'une exposition du 31 mars au 11 juin 2023 à la Maison des Métiers d'Art à Ferrières-en-Gâtinais.

#### Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté

Chef de file en matière de solidarité, le Département accorde une subvention totale de plus d'1 M€ à des structures œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. Ainsi, la Mission locale de Montargis-Gien se voit attribuer une aide de près de 25 000 € pour l'accompagnement de 72 jeunes, au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes. L'association Initiatives et Développement se voit accorder un soutien de 26 000 € pour l'accueil et le suivi de 50 bénéficiaires du RSA, comprenant la réalisation de 600 heures d'accompagnement individuel, 250 heures d'accompagnement collectif et 160 heures de suivi administratif. La mobilité étant un frein important, l'ALPEJ bénéficie quant à elle de 20 000 € pour la formation au permis B de 15 bénéficiaires du RSA, comprenant un passage à l'examen théorique et pratique.

#### 400 000 € pour le référencement des bénéficiaires du RSA par les CCAS et intercommunalités

Les communes et intercommunalités sont un échelon de proximité indispensable pour le bon référencement social et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, c'est pourquoi le Département consacre 400 000 € à la poursuite du partenariat avec 17 CCAS et 3 communautés de communes en 2023. Les conventions définissent les publics cibles (bénéficiaires du RSA isolés et couples sans enfant, ou familles avec enfants...) et prévoient plus de 1 000 mesures d'accompagnement par ces structures (rencontre, évaluation des besoins, orientation vers un référent en insertion professionnelle lorsque la situation du bénéficiaire le permet...), ainsi qu'un bilan des actions menées à réaliser.

#### Plus de 200 000 € dédiés au sport dans le Loiret

Partenaire constant de tous les sportifs, le Département attribue plus de 200 000 € à des clubs, comités et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. À ce titre, par exemple, le Comité départemental de Gymnastique se voit attribuer une aide financière de 5 700 € pour son fonctionnement sur l'année 2023. L'AS Gien Judo Jujitsu bénéficie de 1 000 € pour l'organisation d'un événement les 16 et 17 mai 2023.

**CONTACT PRESSE**

**Cassandra Germain**

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandra.germain@loiret.fr